

Sur proposition de Madame F. DUPUIS, Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Recherche scientifique, en charge des allocations et prêts d'études, le Gouvernement de la Communauté française a promulgué, le 31 janvier 2002, un arrêté modifiant sensiblement la **procédure d'introduction des demandes d'allocations d'études secondaires et supérieures**.

Ces dispositions nouvelles, déjà applicables pour la prochaine année scolaire ou académique, concernent à la fois les **dates d'introduction** des demandes et les divers **formulaire**s...

Afin de vous permettre d'informer les parents et vos étudiants en parfaite connaissance de cause, mais aussi d'assurer le suivi requis par cette nouvelle réglementation qui incombe au secrétariat de votre établissement, je vous invite à participer, vous-même ou l'un de vos collaborateurs plus particulièrement chargé des questions « Allocations d'études », à l'une des réunions d'information dont vous trouverez l'agenda à la page suivante.

Dès à présent, j'exprime ici mes plus vifs remerciements aux Chefs d'établissement qui ont aimablement accepté d'accueillir l'une des séances organisées dans leur province.

Afin de planifier au mieux cette activité, je vous demande de renvoyer par retour du courrier, ou mieux encore de **faxer sans délai** le talon-réponse que vous trouverez ci-dessous à :

Madame Marlyse MANOUVRIER,
Service des Allocations d'Etudes – bureau 6 E 605
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Compte tenu de l'impact social indéniable de cette problématique, je ne doute pas de votre intérêt et de votre collaboration. Je vous en remercie.

Michel WEBER,
Administrateur général.

-----**TALON- REPONSE à faxer au n° 02-413.24.26**-----

Mme - Mlle – M.
Fonction
Représentant l'Etablissement :
à

Participera à la séance d'information « Allocations d'Etudes » organisée
le à

Le Chef d'Etablissement,

AGENDA DES SEANCES D'INFORMATION « ALLOCATIONS D'ETUDES »

◆ ALLOCATIONS D'ETUDES SUPERIEURES

► Le Jeudi 28 mars 2002 à 9h30

Ministère de la Communauté française
Boulevard Léopold II, 44 – salle 6A601 – à 1080 **Bruxelles**

Sont invitées toutes les institutions d'**enseignement supérieur**, universitaire ou non (services sociaux des Universités, des Hautes Ecoles, de l'enseignement artistique supérieur...) de **toute la Communauté française**.

◆ ALLOCATIONS D'ETUDES SECONDAIRES

► Le Mardi 16 avril 2002 à 9h30

⇒ Ministère de la Communauté française
Boulevard Léopold II, 44 – salle 6A601 – à 1080 **Bruxelles**

Sont invités tous les établissements **secondaires de Bruxelles et du Brabant wallon**.

⇒ Athénée royal de Fragnée
Rue des Rivageois 2 à 4000 **Liège**

Sont invités tous les établissements **secondaires de la province de Liège**.

► Le Mercredi 17 avril 2002 à 9h30

⇒ Lycée royal de Namur
Rue Lelièvre 10 à 5000 **Namur**

Sont invités tous les établissements **secondaires de la province de Namur (et du nord de la province de Luxembourg qui le souhaiteraient)**

► Le Jeudi 18 avril 2002 à 9h30

⇒ Athénée royal « Marguerite Bervoets »
Avenue Maistriaux 11 à 7000 **Mons**

Sont invités tous les établissements **secondaires de la province de Hainaut**

⇒ Institut technique Centre Ardenne
Avenue Herbofin 39 à 6800 **Libramont**

Sont invités tous les établissements **secondaires de la province de Luxembourg**